

BUDGET PARTICIPATIF 2024

BULLETIN DE VOTE

Le vote se fait sous forme de panier : votez pour autant de projets que vous le souhaitez dans la **limite de 50.000 €**.

Pour que votre vote soit pris en compte, vous devez voter pour au minimum 2 projets.

Vous pouvez consulter les projets sur jeparticipe.ville-amboise.fr ou sur les catalogues disponibles à l'accueil de la mairie et à la médiathèque.

Noms ou numéros des projets	Coûts
Nom :	
Prénom :	
Adresse postale :	
☐ Je confirme avoir plus de 10 ans.	

Les données ne seront pas utilisées dans un autre cadre que pour le vote du budget participatif.

Ce bulletin de vote est à **déposer dans une urne du budget participatif** ou à envoyer par mail à **jeparticipe@ville-amboise.fr** ou par courrier à la Mairie d'Amboise, **60 rue de la Concorde, 37400 Amboise**.